

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 6 juillet 2020

Convocation du 30 juin 2020

Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : André GAY, Lydie MANTOUT, Thibault VITALE, Jean-Claude VIGNAL, Christèle BERTHEAS, Christophe LAURENT, Magali PUIER-JUQUEL, Magali VERDIER, Jérôme PEYER, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Amandine BROUILLOUX, Chantal POMMIER, Jordan VOLDOIRE

Représenté(e)s : Georges FATISSON,

Secrétaire de séance : Christèle BERTHEAS

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 25 mai est adopté.

Présentation par André GAY des commissions communales
Avec à l'intérieur les élus et les extérieurs

Commissions Communales

Associations - Animations - Bibliothèque - Cérémonies - Informatique Communication interne et externe (Bulletin Municipal, Site Internet, Journaux, Magazines etc...)	
Responsable	Christèle BERTHEAS
Membres Conseil Municipal	Florence HAROUX - Magali VERDIER - Daniel MONDON
Membres Extérieur	Christophe BERGER
Services Techniques - Voirie - Réseaux divers - Eau - Assainissement - Bâtiments Communaux	
Responsable	Jean-Claude VIGNAL
Membres Conseil Municipal	Daniel MONDON - Thibault VITALE - Christophe LAURENT
Membres Extérieur	Gérard FAURE - Christian ROBERT - Richard BACHER - Pierre DUBOST
Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme - Développement durable - Cadre de Vie	
Responsable	Thibault VITALE
Membres Conseil Municipal	Georges FATISSON - Christophe LAURENT - Daniel MONDON
Membres Extérieur	Richard BACHER
Finances - Personnel	
Responsable	Georges FATISSON
Membres Conseil Municipal	Amandine BROUILLOUX - Magali VERDIER
Membres Extérieur	Jeannette OLLIER
Ecole - Jeunesse - Famille - Solidarité	
Responsable	Lydie MANTOUT
Membres Conseil Municipal	Magali JUQUEL - Magali VERDIER - Christèle BERTHEAS - Céline DURIEUX-GOUTTE
Membres Extérieur	Delphine GATHIÉ
Vie économique - Commerces - Marché - Artisanat - Agriculture Vie quotidienne des Hameaux - Développement Centre Bourg	
Responsable	Daniel MONDON
Membres Conseil Municipal	Florence HAROUX - Georges FATISSON - Lydie MANTOUT - Thibault VITALE - Christèle BERTHEAS - Jordan VOLDOIRE
Membres Extérieur	Joseph VITALE - Romain CARRET - Pierre DUBOST
Association pour le Développement Touristique dans le Haut-Forez (A.D.T.H.F.)	
Titulaire	Georges FATISSON
Suppléant	Christèle BERTHEAS
Eau Canal du Forez - S.M.I.F. Irrigation	
Titulaire	Jordan VOLDOIRE
Suppléant	Daniel MONDON

DE 2020 034 - Désignation des Membres du C.C.A.S.

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application des Articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est fixé par le Conseil Municipal.

Le C.C.A.S. comprend en **nombre égal**, au Maximum 8 Membres Elus au sein du Conseil Municipal et 8 Membres nommés par Le Maire, parmi les personnes non Membres du Conseil Municipal, mentionnées au Quatrième Alinéa de l'Article L.123-6 « *Personnes participant à des actions de Prévention, d'Animation ou de Développement Social, menées dans la Commune* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par **13 Voix « POUR » et 2 Abstentions**, de fixer à **6** le nombre des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

- **Madame Christèle BERTHEAS**
- **Madame Amandine BROUILLOUX**
- **Madame Florence HAROUX**
- **Lydie MANTOUT**
- **Madame Magali VERDIER**
- **Jean-Claude VIGNAL**

6 membres extérieur désignés par Monsieur le Maire :

- **Madame Yvette DUPUY**
- **Madame Paulette FAURE**
- **Madame Françoise GAY**
- **Madame Marcelle PARET**
- **Madame Eliane VERDIER**
- **Madame Josiane VITALE**

DE 2020 036 - Désignation des Délégués du S.I.E.L.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des Elections Municipales du 15 Mars 2020, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant, chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (S.I.E.L.).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, par **13 Voix « POUR » et 2 Abstentions**, désigne :

- **Monsieur Jean-Claude VIGNAL, Délégué Titulaire**
- **Monsieur Thibault VITALE, Délégué Suppléant**

DE 2020 038 - Désignation des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que conformément au 3^{ème} Alinéa du 1 de l'Article 1650 du Code Général des Impôts, la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), prévue dans chaque Commune est composée de 6 Commissaires Titulaires et de 6 Commissaires Suppléants.

Ces Commissaires sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques, sur une Liste de Contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

La durée du Mandat des Membres de la Commission est identique à celle du Mandat du Conseil Municipal. Les Commissaires doivent être de Nationalité Française ou R ressortissant d'un Etat Membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux Rôles des impositions directes locales dans la Commune (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation ou Cotisation Foncière des Entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission et un Commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Après en avoir délibéré, par **13 Voix « POUR » et 2 Abstentions**, le Conseil Municipal :

- dresse une liste de 24 noms (Liste jointe en Annexe),
- demande à Monsieur Le Directeur Départemental des Finances Publiques de désigner 6 Commissaires Titulaires et 6 Commissaires Suppléants,
- demande à Monsieur le Sous-Préfet de MONTBRISON de bien vouloir viser la présente délibération.

Commission Communale des Impôts Directs

<u>TITULAIRES</u>	
1	Lucette VIGNAL
2	Georges FATISSON
3	Gérard PHALIPPON
4	Antoine PHALIPPON
5	Jean-Claude VIGNAL
6	Thibault VITALE
7	Lydie MANTOUT
8	Jean François DURRY
9	Jeannette OLLIER
10	Christophe LAURENT
11	Daniel MONDON
12	Jordan VOLDOIRE

<u>SUPPLEANTS</u>	
1	Christophe ANGLARD
2	Florence HAROUX
3	Christophe BERGER
4	Dominique ARNAUD
5	Irénée LUQUET
6	Jean-Jacques BERGER
7	André CAVE
8	Magali JUQUEL
9	Christèle BERTHEAS
10	Amandine BROUILLOUX
11	Arthur TRIOULEYRE
12	Magali VERDIER

DE 2020 039 - Désignation des Délégués C.N.A.S.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune adhère au C.N.A.S. (Centre National d'Action Sociale) pour ses Agents, depuis 2011.

Le C.N.A.S. est un Comité d'Entreprise National, moyennant une cotisation Employeur modérée, qui offre aux Agents de la Fonction Publique, une gamme de Prestations diverses.

Tous les 6 ans, lors des Elections Municipales, tous les Adhérents sont amenés à renouveler leurs Délégués : **un Délégué des Elus et un Délégué des Agents.**

Aussi, Monsieur Le Maire propose de désigner Madame Magali JUQUEL, comme représentante des Elus et Madame Maryline CROUZET comme représentante des Agents.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner **Madame Magali JUQUEL** comme **Déléguée des Elus** et **Madame Maryline CROUZET** comme **Déléguée des Agents.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 pour et 3 abstentions, approuve.

DE 2020 040 - Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune doit désigner un "correspondant défense".

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Monsieur Thibault VITALE se propose d'être correspondant défense. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 pour et 3 abstentions, approuve.

DE 2020 041 - Communauté d'Agglomération Loire Forez
Désignation des Membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges
Transférées (C.L.E.C.T.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'Article 1609 nonies C,

VU l'Arrêté Préfectoral N°285, en date du 29 Septembre 2016, portant création de la Communauté d'Agglomération Loire Forez,

VU la Délibération du Conseil Communautaire de Loire Forez en date du 24 Janvier 2017, créant une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), entre la Communauté d'Agglomération et ses Communes Membres, pour la durée du mandat, composée de 93 Membres, à savoir :

- 1 Représentant pour les Communes de moins de 5 000 Habitants,
- 2 Représentants pour les Communes de plus de 5 000 Habitants et moins de 10 000 Habitants,
- 3 Représentants pour les Communes de plus de 10 000 Habitants.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner le Conseiller Municipal amené à représenter notre Commune au sein de cette Commission.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de désigner le Conseiller Municipal suivant, comme Membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) :

- Monsieur Georges FATISSON

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 pour et 2 abstentions, approuve.

Compte rendu de délégation

- L'avenant n°1 au marché SARL FAURE Christophe, lot n°1 maçonnerie, a été approuvé concernant la pose d'une fosse de vidange et séparateur d'huile. L'avenant pour la fosse est validé à l'unanimité.
- Le contrat de maintenance pour le photocopieur de l'école a été renouvelé.

Revitalisation centre bourg

4 bureaux d'étude ont été présentés à LFA, dont 3 ont été retenus.

DIVERS :

Chantal POMMIER et Jérôme PEYER nous annoncent leur démission.

Ils nous expliquent leur position.

Nous explique qu'il y a 3 cas de figures possibles

Voici son discours mots pour mots :

« Ce soir, je voudrais expliquer le positionnement de Chantal et moi-même.

Nous sommes dans l'opposition. Ce sont les règles de nos institutions.

L'expérience nous montre que la présence d'une minorité peut dégrader l'esprit d'union qui devrait prédominer dans nos campagnes :

On peut voir des élus minoritaires qui s'opposent systématiquement. Ce n'est jamais constructif. Cela crée un climat délétère. Au final, cela est vain, puisque la sous-représentation des groupes d'opposition en Conseil Municipal n'est jamais suivie par la majorité.

On peut voir également des minorités qui participent à la vie municipale au travers des Conseils Municipaux et des commissions. La municipalité est alors suspectée d'être manipulée par l'opposition.

On peut enfin voir des fusions de listes après les élections. Ce qui ne saurait respecter la volonté des électeurs car cela présupposerait un compromis, a posteriori, incompatible avec les différentes visions d'aménagement et de gouvernance proposée par chacune des listes lors de la campagne électorale.

Pour notre part, nous avons tendu la main en Janvier avant les élections, pour faire une liste commune. Elle n'a pas été saisie. La décision de rupture par rapport à l'ancienne mandature a été assumée par la nouvelle municipalité. Les électeurs ont tranché.

Notre électorat nous a soutenu pour notre vision basée sur le pari de la coopération intercommunale et sur la réorganisation de l'exercice du mandat dans un contexte législatif en pleine mutation. La méthodologie que nous avons construite est incompatible avec l'organisation des groupes de travail et des thématiques présentés au Conseil Municipal de ce soir.

Par conséquent, dans un souci d'apaisement, nous préférons vous laisser pleinement les nouvelles responsabilités qui vous ont été confiées en démissionnant. »

Daniel MONDON demande si Chantal et Jérôme ont prévu la suite ont-ils des noms à nous donner pour leur remplacement. Réponse : non.

André Gay, suite à la discussion sur la main tendue. Il tient à signaler qu'il avait pris contact avec la quasi majorité de la liste et qu'il ne se voyait pas dire aux personnes qu'il revenait en arrière et supprimer certaines personnes, avec lesquelles il s'était déjà engagé.

Jérôme rappelle que suite à des bruits qui courent qu'il n'a aucun intérêt à avoir gardé des dossiers avec lui.

Mr GAY remercie les participants et lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.